



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE N°2026-391
portant tableaux annuels d'avancement de grade
au titre de l'année 2026

Le Maire de Saint Jean de la Ruelle, Vice-Président d'Orléans Métropole,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2025-1098 du 19 novembre 2025 relatif aux modalités d'avancement de grade des fonctionnaires de catégorie B,

Vu la délibération n° 2020-117 du conseil municipal en date du 18 décembre 2020 portant fixation des ratios en matière d'avancement de grade,

Vu la délibération n°2026-075-a du conseil municipal en date du 29 juin 2026 portant modification du tableau des effectifs permanents de la ville de Saint Jean de la Ruelle,

Vu l'arrêté n°2020-1351 du 21 décembre 2020, à effet du 1^{er} janvier 2021, portant sur les lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels pour les agents de la Ville de Saint de la Ruelle,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre d'inscription des agents sur les tableaux annuels, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- BREBION Chantal	Adjoint administratif	01/11/2026

ARTICLE 2 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**adjoint administratif principal 1^{ère} classe** au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- DELICI Fatiha	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026

ARTICLE 3 : Le tableau annuel d'avancement au grade de **rédacteur principal 2^{ème} classe** au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1 – HENRY Caroline	Rédacteur	01/07/2026

ARTICLE 4 : Le tableau annuel d'avancement au grade de **rédacteur principal 1^{ère} classe** au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- CLEMENT Christophe	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026
2- DA CRUZ Sylvie	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026
3- GONCALVES Sylvie	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026
4- PLACET Céline	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026
5- THIBERGE Cécile	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026

ARTICLE 5 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**adjoint d'animation principal 1^{ère} classe** au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- MATHERON Céline	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026
2- MOTHMORA Sandra	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026

ARTICLE 6 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**animateur principal 2^{ème} classe** au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- DANTAS-CABOURG Magali	Animateur	01/07/2026

ARTICLE 7 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**animateur principal de 1^{ère} classe** au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- JOUBERT Stéphanie	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2026
2- SOUIDI Halim	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2026

ARTICLE 8 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**adjoint technique principal de 2^{ème} classe** au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- ARSLAN Esra	Adjoint technique	01/07/2026
2- BARBIER Jennifer	Adjoint technique	01/07/2026
3- MARVILLE Guylène	Adjoint technique	01/07/2026
4- PIONNIER Nadia	Adjoint technique	01/07/2026
5- SIMONIN Laurence	Adjoint technique	01/07/2026
6- VILLEDAMNE Cynthia	Adjoint technique	01/07/2026
7- KHAIRI Bouchra	Adjoint technique	01/07/2026
8- YAHMI Françoise	Adjoint technique	01/11/2026

ARTICLE 9 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**adjoint technique principal 1^{ère} classe** au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- BLOT Fabienne	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026

ARTICLE 10 : Le tableau annuel d'avancement au grade de **technicien principal 1^{ère} classe** au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- SEGRET Laurent	Technicien principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026

ARTICLE 11 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Saint Jean de la Ruelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à la Présidente du Centre de Gestion.

Fait à Saint Jean de la Ruelle, le 3 juillet 2026



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-Président d'Orléans Métropole